Envoyé en préfecture le 12/12/2022
Reçu en préfecture le 12/12/2022
Affiché le
ID : 081-218101053-20221208-2022_112-DE

VILLE DE Graulhet

EXTRAIT
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 08 DECEMBRE 2022

Délibération n° 2022/112

OBJET : **Budget communal 2023** **Adoption du quart des investissements**		
Date de convocation : **01 décembre 2022**		Nombre de conseillers en exercice : **33**
Présents : **24**	Votants : **30**	Date d'affichage ou notification : **15 décembre 2022**

L'an **2022, le 08 décembre** à **18 heures 30**, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** à l'hôtel-de-ville sous la présidence de **M. Blaise AZNAR**, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents : 24
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - M. BARTHES Philippe - Mme KAOUANE Louisa - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - Mme BOUTIN Mireille - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - Mme TRUQUET Marie-Thérèse - M. PENARD Serge - M. ORTEGA Fernand - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu - M. BLESS Mathieu - Mme FITA Claire - M. CALMETTES Patrick - Mme MALAURE Françoise - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - M. BACOU Julien - Mme PINEL Vanessa.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : 6
M. GRAU Jean-Michel (pouvoir BARTHES Philippe) - Mme OISEAU Christelle (pouvoir SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule) - Mme AMALIK Hanane (pouvoir MEHDI Saïd) - Mme BORDES Mélanie (pouvoir Mme TRUQUET Marie-Thérèse) - M. SCUGLIA Domenico (pouvoir ORTEGA Fernand) - M. TERRASSIE Vincent (pouvoir MALAURE Françoise).

Absents sans pouvoir : 3
Mme ENNAJJARI Malika - Mme BUNEL Sylvie - M. ANDRIEU René.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

M. MEHDI Saïd a été élu secrétaire.

Envoyé en préfecture le 12/12/2022
Reçu en préfecture le 12/12/2022
Affiché le
ID : 081-218101053-20221208-2022_112-DE

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 1612-1 permettant au Maire, jusqu'à l'adoption du budget, et, sur autorisation du Conseil Municipal, d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

CONSTATANT que les crédits ouverts en section INVESTISSEMENT 2022 sur les opérations d'équipement (vote BP 2022 + décision modificative 1 du 13/10/2022 + décision modificative 2 du 08/12/2022) s'élèvent à 3 758 915,53 € et que le quart des crédits représente 939 728,88 €,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2311-3 relatif aux autorisations de programme et crédits de paiement,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de prévoir des crédits sur certaines opérations budgétaires afin de permettre au Maire d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget de l'exercice 2023,

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE

- D'AUTORISER le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement aux opérations suivantes :

OPERATION	LIBELLE OPERATION	MONTANT BP + DM	MONTANT1/4 INVESTISSEMENT
652	TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE	400 000,00	100 000,00
678	OPERATIONS FONCIERES	867 120,00	216 780,00
680	LOGICIELS	23 350,00	5 837,50
681	MATERIELS ET INSTALLATIONS TECHNIQUES	280 944,00	70 236,00
682	MATERIEL ROULANT	75 000,00	18 750,00
684	GROSSES REPARATIONS BATIMENTS ADMINISTRATIFS	61 000,00	15 250,00
685	TRAVAUX INSTALLATIONS SPORTIVES	230 438,00	57 609,50
687	TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC & SIGNALISATION ROUTIERE	106 400,00	26 600,00
690	ARCHIVES MUNICIPALES	4 000,00	1 000,00
703	BATIMENTS CULTURELS	11 980,00	2 995,00
717	BATIMENTS CULTUELS ET CIMETIERES	129 036,00	32 259,00
721	BARRAGES MAURICE DEGOVE-NABEILLOU-LA BANCALIE	544 000,00	136 000,00
727	MATERIEL INFORMATIQUE	59 500,00	14 875,00
743	PRBG - PRE MILLET-BERGES-ST JEAN	69 000,00	17 250,00
748	PETITE VILLE DE DEMAIN	254 200,00	63 550,00
749	FRANCE SERVICES	4 805,53	1 201,38
750	PROJET PISCINE	635 556,00	158 889,00
CHAP 204	SUBVENTIONS EQUIPEMENT VERSEES	2 586,00	646,50
	TOTAL	**3 758 915,53**	**939 728,88**

- S'ENGAGE à inscrire les crédits ci-dessus au budget primitif 2023.

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**

MAIRIE DE GRAULHET
GRAULHET
TARN

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse – sis 68, rue Raymond IV BP 7007 – 31068 Toulouse Cédex 07 – dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »